Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 25 *avril*,

lisons ce matin dans le *Staats-Courant*, sous la er, 24 de ce mois<

ant les nouvelles reçues aujourd'hui de Berlin et allant u 20 du courant, l'état de S. M. le roi Guillaume-Frédé- de Nassau n'avait pas changé et restait toujours précaire. ulletins, publiés les 19 et 20, sont de la teneur sui-

« » Berlin, le 19 avril.

ndant la soirée d'hier, l'auguste malade a été tourmenté ieux et violens accès de toux, qui cependant ont un ranger la poitrine. La fièvre était modérée; mais, d'un côté, on a remarqué comme un symptôme défavorable une te enflure des jambes jusqu'au genou. Une légère fièvre nué pendant toute la journée et l'auguste malade a beau- ussé. Sa Majesté a passé la nuit, dans une attitude cou- plus tranquillement que d'ordinaire et elle a dormi jus- is heures du matin, alors que le sommeil a été troublé violens accès de toux.

» » 4 heures de l'après-midi.

te journée s'est passée sans des accidens particuliers. Sa a beaucoup sommeillé. La fièvre est modérée.

» » Berlin, le 20 avril.

'après-midi et la soirée d'hier se sont passées sans que t général se soit sensiblement empiré. La fièvre n'a pas été L'auguste malade a eu quelques violens accès de toux au ncement de la nuit. Vers le matin, S.M. devint plus calme et quelques heures presque sans tousser. En se réveillant, t trouvée fortifiée, la sérénité d'esprit revint et la fièvre . Aujourd'hui, pendant le reste de la journée, il ne présenté d'accidens d'une nature inquiétante. »

Numéro de ce soir, de la même feuille, publie ce qui

ant les nouvelles de Berlin, du 21, S. M. le roi Guil- Frédéric avait passé la nuit assez tranquillement et l'en- jambes avait diminué depuis la veille.

Bulletin publié le 21 porte:

M. le comte de Nassau a dormi à intervalles pendant cette heures, vers le matin. La toux diminue. S. M. est ce matin Tous les autres symptômes sont également favorables. moins le caractère de la maladie reste grave. » »

A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est arrivé le 21 à

---

oule attirée hier, par le beau temps au Bois, s'est aperçue une bien vive satisfaction, que l'état de S. A. R. le prince se, lui permet déjà de sortir à pied. S. A. R. quoique encore légèrement a pu se promener au bras de son au- se, ce qui promet la prompte guérison de ce prince.

M., par arrêté du 22 de ce mois, n° 8, a nommé Mr. tgers van Rozenburg, vice-président du tribunal ndissement à Amsterdam.

---

ingénieur en chef du *Waterstaat* M. Goudriaan, dont la laisse beaucoup à désirer depuis quelque temps, a deman- un congé dans l'intérêt de son rétablissement, et ions ont été confiées temporairement à M. l'ingénieur derKun à Utrecht.

— Nous voyons dans le *Middelburgsche Courant* que le 22 de ce mois, on a découvert le monument érigé à la mémoire du célèbre savant néerlandais: *Adrien Junius*, dans l'église de *Koorkerk* à Middelbourg, aux frais de la Société zélandaise des sciences. C'est une pierre de marbre blanc haute de 1.40 aunes et large de 1.17 dans un beau cadre de granit blanc, à ornemens de marbre blanc et à consoles. Sur la pierre, on lit en letres romaines dorées.

A la mémoire
d'Adrien Junius,
L'ornement de son siècle, [illegible]
né à Hoorn
et inhumé dans cette Eglise.
La Société Scientifique Zélandaise
MDCCCXLII.

Ce morceau de sculpture fait honneur au ciseau de MM. W^e. van Uije et fils. Le monument est placé au milieu du mur septentrional de l'église près de l'endroit où se trouve encore la pierre tumulaire de Junius. L'ancien monument, élevé à la mémoire du célèbre savant par son fils Pierre Junius, n'existait plus depuis long-temps.

— Quelques journaux français ayant annoncé que le choléra avait éclaté à Amsterdam, le *Handelsblad* contredit ces bruits de la manière la plus positive et assure que l'état sanitaire de la capitale n'a jamais été meilleur qu'aujourd'hui.

— On vient de publier à Gand une édition des *Petits poèmes de l'Enfance* de notre Van Alphen, au prix modique de 10 cents. La Société d'*Orphée* de la même ville, dans une de ses récentes matinées musicales a exécuté la cantate: *La voute azurée* (*de Sterrenhemel*) du même poète.

La *Gazette des Tribunaux* dit que Marie Cappelle est tombée dans un état complet d'étysie, et qu'elle est en outre frappée d'aliénation mentale, accompagnée par intervalles d'un état furieux qui nécessite à son égard l'emploi de la camisole de force.

Nous voyons ce matin que plusieurs journaux de Paris, pour rectifier la Note insérée, entr'autres, dans le *Journal des Débats*, au sujet de la Banque *Tavolière*, reproduisent l'article publié par le *Journal de La Haye*, du 16 avril dernier, sur les réclamations auxquelles cette affaire a donné lieu.

Nous empruntons au *Handelsblad* les lignes suivantes:

«Nous avons été à même de voir dans l'atelier de notre concitoyen M. N. Pieneman, le tableau de cet habile peintre, représentant l'inauguration du roi Guillaume II, dans la Nouvelle Eglise à Amsterdam, au moment où S. M., levant la main, prête le serment de fidélité à la Loi Fondamentale. Nous avions entendu dire beaucoup de bien de ce tableau, mais, nous avouons avec plaisir que notre attente a encore été surpassée. Sur un très-petit espace se groupent à l'aise des centaines de figures sans monotonie et sans raideur. Trente ou quarante des principales figures, quoique petites d'ailleurs, sont de véritables portraits qui surtout retracent fidèlement l'attitude des personnages les plus distingués pendant la cérémonie.

»Cette excellente toile, commandée par S. M. la reine à M. N. Pieneman, a tellement satisfait S. M. qu'elle en a daigné faire les complimens les plus flatteurs à l'artiste à qui elle a fait présent d'une riche bague en diamans. »

Le *Handelsblad*, ensuite informe ses lecteurs que M. Pieneman a mis en chevalet un tableau absolument semblable, mais sur une plus grande échelle, plus propre à servir de monument national, dans quelque galerie ouverte au public.

M. Ole-Bull, encouragé par le succès qu'il a obtenu à La Haye et à Amsterdam a l'intention de faire jouir les habitans de Rotterdam de son beau talent; il donnera dans cette ville une seule soirée avant son départ pour la Norvège.

Une troupe de jeunes artistes, dirigée par M. Goureton, parcourt en ce moment les petites villes. A Nimègue ces jeunes artistes ont été fort bien accueillis, entr'autres Mlle Elise Appy, du Conservatoire royal de La Haye, Mlle Adèle Perceval, Mlle Pauline Goureton et M. Emile Goureton, jeune comique de 13 ans.

C'est aujourd'hui que commence à Londres la vente de *Strawberry-Hill*, château de lord Horace Walpole, et des collections magnifiques qu'il contient. Cette vente, peut-être jusqu'ici sans égale, durera *un mois*. Parmi les lots les plus curieux on remarque la célèbre pendule dont Henri VIII fit cadeau à Anne Boleyn et la cloche d'argent plus célèbre encore, que Benvenuto Cellini cisela pour le pape Clément VII, ainsi que le Missel, peint par Raphaël, de la reine de France, épouse de François 1^er.

Le verre bleu ou violet facilite les progrès de la végétation d'une manière extraordinaire, le verre rouge ou jaune l'arrête, le vere blanc n'a aucune influence.

Il résulte de cette découverte d'un savant horticulteur des Cornouailles, qu'il faut couvrir les plantes et les serres et verre bleu ou violet, qui ne laissent passer que les rayons chimiques, tandis que le rouge ne laisse passer que le rayon calorifique, et le jaune et le vert que les rayons lumineux. Ainsi la lumière et le calorique seuls, tueraient les plantes sans les rayons chimiques, comme l'acide tuerait l'homme sans l'oxigène. Tout est dans tout.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie la lettre suivante, en date de Paris, le 14 avril:

«Ce qui suit peut servir à faire bien saisir l'état de la question du mariage de la reine d'Espagne. Après s'être fait des menaces de guerre, les deux cours de Paris et de Londres reconnurent enfin qu'il serait plus sage de se faire des concessions mutuelles. La cour des Tuileries renonça donc à ses prétentions à la main de la jeune reine, tandis que le cabinet de St. James écarta le prince de Cobourg qu'il avait proposé d'abord. En renonçant à la réalisation de l'une de ses pensées favorites, Louis-Philippe ne songeait pas à sacrifier les intérêts de sa race. A cet effet, il fit déclarer au gouvernement anglais que, depuis le traité d'Utrecht, la succession au trône d'Espagne étant assurée dans la famille des Bourbons, il voulait que, d'après ce principe, l'époux de la reine fût choisi dans les diverses branches de cette famille. En faisant cette déclaration, le cabinet des Tuileries ne pensait pas que l'Infant don François de Paule pût en faire usage pour proposer l'un de ses fils, et qu'il eût de plus la perspective de voir cette combinaison appuyée en Espagne même. Quoi qu'il en soit, le parti libéral, avec lequel l'Infant don François de Paule est en étroite relation, sut si bien agir qu'Espartéro et le cabinet anglais lui-même, dans l'espoir d'assurer par une pareille démarche leur influence à Madrid, commençaient à prêter l'oreille à ce projet. Mais la reine Marie-Christine s'éleva de toutes ses forces contre une pareille union,

---

FEUILLETON.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

LES TARTELETTES DU PRINCE BEDREDDIN.

§ 1. *Un dîner de Carême.*

[illegible], Carême travaillait dans son laboratoire. Le front appuyé [illegible] mains, et plongé dans une rêverie profonde, il méditait sur [illegible] problèmes de cuisine transcendante dont il poursuivait la solu- [illegible] de persévérance et d'ardeur.

[illegible] sa préoccupation qu'il n'entendit point ouvrir la porte de son [illegible], et qu'il ne s'aperçut pas de l'entrée subite d'une jeune femme: [illegible]ée dans un riche cachemire et le visage à demi caché sous les [illegible] d'Angleterre, celle-ci porta curieusement les yeux autour [illegible] et scruta, par un examen rapide les lieux singuliers dans lesquels [illegible] de pénétrer.

[illegible]toire de Carême se composait d'une vaste pièce, éclairée par [illegible]euses fenêtres. A travers les rideaux rouges, le soleil jetait sa [illegible] avec des accidens bizarres et des reflets empourprés. Dans la [illegible], s'élevait une bibliothèque composée d'un millier de volu- [illegible]. A gauche, en regard d'un piano, on remarquait un four- [illegible]vert de casseroles d'argent.

[illegible]t de Vatel, peint par Rigaut, une belle gravure représentant [illegible]es et un croquis de Robert, d'après M. le prince de Talleyrand, [illegible] seuls cadres qui tempérassent la sévère nudité des murs tendus [illegible]brune.

[illegible] de l'illustre maître d'hôtel occupait le milieu du cabinet; [illegible]'portait pas une foi plus religieuse dans les études du système [illegible] Carême dans ses élucubrations gastronômiques. Pour le tirer [illegible] qui le rendaient insensible aux perceptions extérieures, il [illegible] jeune femme posât doucement sa main sur l'épaule du pen-

[illegible]lli comme un homme que l'on éveille en sursaut, rougit, s'ex- [illegible]ille distraction et présenta, en homme qui sait vivre et [illegible] pas d'élégance dans les manières, un fauteuil à la char- [illegible]ue.

[illegible] son voile et montra à Carême un des plus délicieux visa- [illegible]ges que puisse rêver une imagination de poète. Elle n'était pas belle, elle était adorable.

— Me connaissez-vous, monsieur? demanda-t-elle d'une voix pleine de charme et de melodie.

— Si j'avais eu l'honneur de voir madame une seule fois, ma mémoire et mon cœur ne l'auraient point oublié, répondit Carême en s'inclinant.

— Tant mieux! reprit-elle. La femme ne devra rien à l'artiste; l'inconnue à la femme celebre. Je ne serai que plus fière de mon succès et plus reconnaissante de votre obligeance. Monsieur Carême, je viens vous demander un service.

— Il faudrait que ce service fût impossible pour que je ne m'empressasse point d'aller au devant des désirs de madame.

— Je suis charmée de la bonne grâce que vous voulez bien me montrer. Et cependant, je ne dois point le dissimuler, je viens réclamer de vous quelque chose d'important et de grave. Les femmes, vous le savez, sont exigeantes et audacieuses.

Carême s'inclina et attendit en silence qu'elle s'expliquât.

— Monsieur Carême, je viens vous prier de composer un dîner pour un de mes amis.

— Le peu que je sais est à la disposition de tous les amateurs de la science, répliqua-t-il en prenant une plume pour écrire un menu.

— Mon exigence va plus loin que vous ne le supposez... Je désire que ce dîner soit tout-à-fait votre œuvre.

Carême prit un air sérieux et digne.

— Madame sait, dit-il, que j'ai l'honneur d'appartenir à monseigneur le prince de Talleyrand, et que cette position m'empêche de consacrer mes soins à d'autres qu'à son excellence.

Elle se débarrassa de son châle et de son chapeau par un geste plein de grâce, courut au piano et se mit à chanter. Jamais voix plus pure et plus divine ne sut donner aux œuvres sévères de Gluck tant de puissance, de poésie et de grandeur!

Carême, ému, sentait son cœur battre avec violence. Les yeux pleins de larmes, il s'agenouilla aux pieds de la cantatrice et s'écria, séduit, vaincu:

— Je vous obéirai, je ferai tout ce que vous me demanderez, madame.

Elle se leva, le front encore rayonnant des transports de l'inspiration, et tendit la main à Carême.

— Merci, dit-elle avec une joie d'enfant; je reçois votre promesse et j'en prends acte. Mais songez, avant de vous engager davantage, que votre complaisance va me rendre esclave.

— Je vous obéirai aveuglement.

— Attendez, interrompit-elle; ce n'est pas trop d'un nouvel air pour ne pas vous laisser regretter votre défaite.

Elle chanta de nouveau. Cette fois les larmes de Carême ruisselèrent sur ses joues; il était transporté.

— Maintenant je dicte mes lois, reprit la jeune femme avec une emphase plaisante, tandis que l'illustre maître-d'hôtel portait respectueusement à ses lèvres la petite main blanche sous les doigts de laquelle le clavier du piano venait de vibrer avec tant d'énergie.

— Vous composerez un dîner pour trois convives, mais avec luxe et profusion. Personne, pas même l'aide à qui vous accorderez le plus de confiance, ne touchera à la moindre préparation. Je veux le plus magnifique, le plus splendide service pour votre couvert. Je n'oserais pas, en un mot: jamais vous n'avez travaillé, jamais vous ne travaillerez pour un amateur plus digne et plus capable d'apprécier les merveilles de votre science et les créations de votre art.

— Vous serez ponctuellement obéie, madame.

— Après demain, à quatre heures précises, on viendra chercher tout ce que vous aurez pu préparer à l'avance; ensuite vous monterez dans une voiture de place qui vous attendra à la porte de cet hôtel, vous vous laisserez bander les yeux, et un serviteur intelligent et devoué vous conduira dans l'office où vous devez terminer votre œuvre. Les mêmes précautions seront sans doute prises pour vous ramener.

— Pourquoi tout ce mystère? demanda Carême, charmé de la tournure romanesque que prenait cette aventure.

— Vous avez juré d'obéir: obéissez donc... Adieu.

Elle déposa sur le bureau de Carême un petit portefeuille de maroquin à fermoir d'or, et voulut s'enfuir... Carême l'arrêta, sortit en silence des billets de banque renfermés dans le portefeuille, et ajouta d'un ton grave et qui ne souffrait pas de réplique:

— Vous m'offenseriez, madame, en insistant pour me faire accepter ceci. Je garderai le portefeuille comme un précieux souvenir de vous; quant à son contenu, vous vous chargerez, s'il vous plaît, de le distribuer à de pauvres artistes. Voilà mes conditions, à prendre ou que je puisse accepter, ajouta-t-il.

Elle lui tendit la main et serra affectueusement celle de l'excellent et digne chef d'hôtel.

— Je me soumets; mais n'oubliez pas que vous ne devez point chercher à connaître qui je suis; toute question à ce sujet vous reste interdite. A peine vous permet-on les conjectures. Rien ne doit vous être revelé que par moi. Elle disparut.

Carême, pendant les deux journées qui s'écoulèrent, se surprit plus d'une fois à oublier ses méditations culinaires pour rêver à la fée qui était venue [illegible] de sa baguette et transformer en cuisinier le plus illustre [illegible] du dix-neuvième siècle. Fidèle dans les moindres détails

et déclara au roi des Français qu'elle consentirait plutôt à accepter pour sa fille tout autre prince étranger, qu'à voir ainsi réussir les intrigues de sa sœur l'Infante Charlotte. On mit alors en avant le projet d'après lequel on préférait un prince allemand, et le cabinet anglais y adhéra. Il est facile de comprendre qu'un monarque qui, comme Louis Philippe, se voue entièrement au bien de sa dynastie, ne peut renoncer tout-à-coup à l'idée de conserver pour sa famille le droit de succession au trône d'Espagne; c'est pour cela que M. Pageot doit sonder le terrain à Vienne, à Berlin, à St.-Pétersbourg pour voir s'il ne serait pas possible de concilier les intérêts de l'équilibre européen avec ceux de la dynastie des Bourbons. Ce n'est que lorsque cet espoir aura enfin disparu, qu'on commencera effectivement les négociations relativement au choix d'un prince allemand catholique. En attendant, le cabinet ne s'attend guère à voir réussir la mission de M. Pageot. (Voir rubrique AUTRICHE.)

— Voici quelques nouveaux détails relatifs à M. Aguado, et que nous empruntons à une correspondance particulière de Paris :

M. Aguado était âgé de 58 ans; il avait été nommé marquis de Las Marismas del Guadalquivir par Ferdinand VII, commandeur de l'ordre de Charles III, et grand'croix d'Isabelle la Catholique, avec les honneurs d'intendant-général de la marine espagnole pour le récompenser de ses services financiers comme banquier de la cour de S. M. Il était également décoré de l'ordre du Sauveur, de Grèce, pour prix de l'emprunt qu'il négocia au trésor du roi Othon 1er, avec la garantie des trois puissances.

M. Aguado laisse, dit-on, une fortune de 40 millions (d'autres disent de 65 millions), moitié numéraire, moitié en biens fonds; il était naturalisé Français, et il était rentré en 1814, après la guerre d'Espagne, avec le grade de colonel. Il laisse une femme née en Espagne, et 3 enfans mâles, l'un marié, âgé de 28 ans, qui se trouve en Italie, attaché à la diplomatie française et deux autres de 14 et 17 ans. La haute banque de Paris perd un de ses plus puissans soutiens et sa fortune bien liquide, répond aux prétentions que, depuis long-temps l'Espagne oppose à ses comptes. Une partie de la suite du riche banquier est arrivée le 19 à Bordeaux avec ses équipages, et elle est descendue à l'hôtel de France.

On lit dans le *Commerce Belge*, l'article suivant au sujet du premier ténor, engagé au Théâtre-Royal de La Haye, pour l'année prochaine :

« M. Duffeyte est parti hier pour La Haye, où l'appelle son engagement de *premier ténor*. Nous ne mettons pas en doute le succès qui attend le jeune artiste d'une intelligence supérieure, et dont le talent ne demande pour se développer que les occasions d'être apprécié des connaisseurs. Si la nature a doué M. Duffeyte des moyens physiques exigés par la carrière que des circonstances honorables l'ont obligé à suivre, des études sérieuses, une éducation des plus distinguées l'ont mis à même de connaître et le caractère des personnages qu'il sera chargé de représenter et toutes les époques où les actions se passent. C'est encore moins sur la scène, que dans des écrits profonds et moraux, qu'il a été permis à M. Duffeyte de révéler sa belle âme. Attaché à un théâtre protégé directement par le souverain, il est à croire que malgré l'extrême modestie qui le cache, le mérite de l'auteur se fera jour par les progrès du *ténor*. »

A ce témoignage favorable du journal belge nous ajouterons que M. Duffeyte nous est connu pour l'avoir entendu à Bruxelles dans le rôle d'*Eléazar* de *la Juive*. Il y eut un brillant et des plus légitimes succès. M. Duffeyte possède une belle voix et une excellente méthode.

Extérieur.

AMERIQUE.

Le steamer *Columbia* nous apporte des nouvelles de New-York jusqu'à la date du 2 avril. Point de changement ni d'amélioration dans les affaires commerciales, toujours dans le même état de dépression. Un Message était parvenu le 25 mars au congrès; le président y expose l'insolvabilité du gouvernement et réclame l'adoption de mesures propres à parer à la difficulté. Il est établi que la dette nationale s'élève à près de 20,000,000 de dollars, mais que le déficit à la fin de l'année sera d'environ 32,000,000; cette augmentation provenant en partie de bons du trésor protestés et en circulation, pour plus d'une valeur de trois millions, et du reste, de l'excédant des dépenses sur les recettes: celles-ci étant de près de 10 millions, et les dépenses courantes, y compris les intérêts de la dette, approchant 28 millions. Le principe d'une contribution directe avait été mis en avant, et toléré comme moyen de subvenir aux embarras. Les bons du trésor étaient à six pour cent d'escompte, et recherchés seulement pour le paiement des droits. Les fonds avaient éprouvé une nouvelle baisse. Les changes sur l'Angleterre étaient à 6 3/4 7 de prime, par suite de demandes.

Les journaux publient plusieurs rapports sur l'invasion du Texas par les Mexicains, qui auraient pris possession de trois villes frontières. Quelques uns donnent le chiffre de l'expédition comme très-important; d'autres disent qu'elle se composait de 800 hommes, dont 300 cavaliers, qui étaient partis de Mexico pour marcher sur Bexar, et annoncent qu'un autre corps d'armée de 2000 hommes s'organisait à New-Leon pour opérer contre le Texas.

Buénos-Ayres et Montévidéo ont eu beaucoup à souffrir d'un violent ouragan, qui avait causé de grands domages à la marine, aux maisons et aux terres, et entraîné la mort de plusieurs personnes. Aux environs de Buénos-Ayres, régnait une grande sécheresse, qui rendait la nourriture des bestiaux tellement rare, que les moutons et les bêtes à cornes succombaient en grand nombre.

TURQUIE.

On écrit d'Alexandrie, le 26 mars :

« Suivant des nouvelles de Dschedda, le Schérif supérieur de la Mecque, Méhémet-Ebn-El-Doun, qui n'avait pas voulu jusqu'ici se soumettre aux ordres du Sultan, a été arrêté par les deux commissaires de la Porte, Osman-Pacha et Achmed-Pacha, qui l'ont fait conduire à Constantinople. »

AUTRICHE.

On mande de Vienne, le 17 avril :

« Hier la cour a pris le deuil pour dix jours, à l'occasion du décès de S. A. R. Paul-Frédéric, grand-duc de Mecklenbourg-Strélitz.

» La mission du plénipotentiaire français M. Pageot, auprès de notre cour, est déjà terminée à tel point qu'il se prépare à continuer son voyage, pour le même objet, à Berlin et à St.-Pétersbourg. On apprend que le résultat des négociations entamées avec notre cabinet serait de se concerter pour écarter les obstacles qui s'opposent au mariage de la reine Isabelle d'Espagne avec le prince des Asturies, fils aîné de don Carlos. Les principaux obstacles consistent dans la répugnance de l'Angleterre à ce projet, et dans la renonciation solennelle à toutes ses prétentions au trône que la France exige de don Carlos comme condition préalable et nécessaire. Si les tentatives à faire à ce sujet venaient à échouer, le jeune prince de Eucques, âgé de 19 ans, serait au premier rang de ceux en faveur desquels se prononceraient les puissances qui maintenant parlent exclusivement pour le prince des Asturies. »

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat* du 22 avril annonce que S. A. le duc Guillaume de Mecklenbourg-Schwérin est arrivé à Berlin, venant de Schwérin, et que ce prince est descendu au palais de S. M. où des appartemens avaient été préparés pour sa réception.

— S. M. a daigné conférer l'ordre de St.-Jean, au comte Charles d'Ysenbourg-Meerholtz, à Meerholtz.

— Le baron Charles Adalbert de Beyer, évêque de Samarie, *in partibus*, suffragant de l'archidiocèse de Cologne, est mort, le 21 avril, à Cologne.

— Un journal dit qu'il est positif qu'un jurisconsulte très-estimé, attaché à la direction générale des postes, est chargé depuis plusieurs mois, de la rédaction d'une nouvelle loi postale.

— On écrit de Berlin :

Dans le courant de l'année dernière, le licencié Bruno Bauer, professeur privé de théologie à la Faculté de Bonn, publia un ouvrage intitulé *Critique de l'Histoire évangélique des Synopticiens*. Cet ouvrage produisit une grande sensation dans le monde religieux. On prétendit qu'il renfermait des doctrines contraires au christianisme. Le gouvernement, informé de ce qui se passait, ordonna à la Faculté de Bonn et à d'autres Facultés de théologie de donner leur avis sur le caractère de l'ouvrage. Les Facultés donnèrent leur avis en déclarant que l'ouvrage attaquait les dogmes du christianisme. En conséquence, le licencié Bruno Bauer a reçu l'injonction formelle de cesser d'enseigner [illegible] professeur privé de théologie à l'Université de Bonn.

« Cette destitution, ajoute un journal allemand, fait [illegible] grande sensation; car pareille chose n'a pas encore eu [illegible] Prusse. Un seul exemple en est connu. On sait qu'en 17[illegible] roi destitua le philosophe Etienne Wolff pour avoir enseigné [illegible] doctrines erronées. Bien que la majorité des Facultés de [illegible] logie soit la propriété du ministre Eichhorn se soit prononcée [illegible] pour la destitution du professeur Bauer, on apprend cependant [illegible] que non seulement les deux Universités de Koenigsberg et [illegible] Halle se sont abstenues de voter, mais encore des théologiens [illegible] distingués d'autres Universités ont, par des votes séparés, repoussé toute responsabilité de cette mesure. Le conseiller supérieur du Consistoire, M. Marheinecke, rendra son vote public; il avait demandé que, vu l'importance de la question, on consultât non-seulement les Universités prussiennes, mais toutes les Universités de l'Allemagne. »

— On mande de Posen, le 12 avril :

« Mgr. de Dunin a adressé ces jours-ci aux ecclésiastiques de ses deux archidiocèses une lettre encyclique en latin qui respire un grand esprit de charité et qui peut être considérée comme le premier pas vers une réconciliation générale. Il leur [illegible] comme devoir un amour véritablement chrétien envers les [illegible] catholiques, et les avertit en même temps qu'ils n'ont pas le droit d'excommunier un membre de l'Eglise. Relativement aux mariages mixtes, il leur est enjoint d'admettre les individus ainsi mariés, au confessionnal ou à d'autres sacrémens. [illegible] est aussi enjoint de ne se servir d'autres armes pour atteindre le but de la religion, que de celles de l'instruction et de la persuasion. »

SUÈDE ET NORVÈGE.

Une lettre de Stockholm, à la date du 5 avril, porte :

« Tandis qu'à Upsal on ouvrait les caisses de S. M. le roi Gustave III, on ouvrait également un petit paquet qui y était joint; il contenait non seulement une table sommaire des papiers déposés, mais aussi une lettre autographe de ce souverain à l'Académie d'Upsal. Comme cette lettre peut donner un aperçu de la valeur de ces papiers, je vous en communique les passages les plus intéressans :

» »En faisant présent de mes papiers à l'Académie d'Upsal, je pense sauver de la destruction plusieurs anecdotes intéressantes se rapportant à mon règne, puisque les ménagemens qu'on a des personnes encore vivantes m'auraient contraint à anéantir des papiers qui auraient pu leur causer des désagrémens, mais qui après cinquante ans ne peuvent plus nuire à personne, cependant jetteront un grand jour sur cette époque. Ces papiers sont de différentes espèces : des lettres, des Mémoires, des relations, des projets qu'on me soumettait. Plusieurs d'entre eux traitent des divertissemens à la cour, inventés par moi-même au commencement de mon règne et sont propres à faire connaître le goût et la manière de vivre de ce temps.

» »Ensuite viennent des lettres de souverains étrangers, de dames dont j'avais fait connaissance dans mes voyages à l'étranger; nommément une grande quantité de lettres de trois femmes françaises pleines d'esprit et de familles distinguées, savoir Mesdames Armande de Richelieu, comtesse d'Egmont, Henriette de Sanchon, comtesse de Boufflers, N. N. de Noailles, comtesse de la Marque. Tous ces papiers sont dans un grand ordre. On y trouvera des lettres de S. M. le feu roi, des lettres de mes parens à S. M. la reine douairière, de LL. MM. Louis XV, Louis XVI, rois de France, de LL. MM. les Rois de Prusse, d'Espagne, etc. Beaucoup de papiers ayant rapport à la révolution, des lettres de M. le comte Charles Scheffer, conseiller du royaume. Ceci sera ouvert au bout de cinquante ans, et si quelqu'un alors veut écrire des anecdotes sur mon histoire ou faire connaître des choses curieuses, c'est ce que je verrai avec plaisir.

» M. le professeur Gaijer a été chargé de l'examen sur [illegible] de tous ces papiers. »

HANOVRE.

La *Gazette de Hanovre* annonce que S. A. R. le prince royal a quitté Hanovre, le 20 avril, pour se rendre à Magdebourg.

— La même feuille publie une ordonnance royale à la date du 18 avril, annonçant que par le retour de S. M. le roi dans ses états, S. A. R. le prince royal cesse de diriger l'administration intérieure des affaires de l'état, dont il avait été chargé par l'ordonnance royale du 25 février dernier.

---

aux engagemens qu'il avait contractés, il poussa le scrupule jusqu'à vouloir acheter et choisir lui-même les fruits, les légumes, le gibier, la volaille, les épices et les viandes. Le haut savoir du théoricien, la profonde expérience du praticien se réunirent pour examiner sévèrement chaque objet et n'admettre rien que d'irréprochable.

Le surlendemain, à quatre heures, comme l'avait annoncé la jeune femme, deux domestiques, vêtus de noir, vinrent enlever les préparatifs de Carême. Quelques instans après, un vieillard apporta une lettre; elle ne contenait que ces mots : « Le bandeau et la voiture vous attendent. »

Carême, sans faire une objection, revêtit son costume de maître-d'hôtel, ceignit son épée et monta dans la remise qui l'attendait à la porte, les stores étaient fermés rigoureusement. Malgré cette précaution, le vieillard n'en couvrit pas moins les yeux de Carême avec un précieux fichu de cachemire.

La voiture marcha durant dix minutes environ. Enfin elle s'arrêta : deux valets prirent Carême par la main et l'aidèrent respectueusement à descendre le marche-pied : après quoi ils lui firent monter un escalier, et l'introduisirent dans un appartement dont ils traversèrent plusieurs pièces. Alors il fut permis au héros de l'aventure de dénouer le bandeau qui couvrait ses yeux.

On l'avait amené dans une petite pièce où se trouvaient disposés deux fourneaux portatifs pour qu'il pût terminer ses opérations culinaires. Un tablier de satin blanc brodé à son chiffre, et un élégant bonnet de tapisserie au petit point lui furent présentés par un négrillon qui sortit aussitôt. Une sonnette d'argent reposait sur un coussin de velours, à l'extrémité du plus grand des fourneaux. A cinq heures pressées, Carême agita la sonnette. Aussitôt deux domestiques entrèrent et reçurent des mains du maître-d'hôtel les plats qu'il avait confectionnés. Ils écoutèrent respectueusement les courtes et lucides instructions qu'il leur donna sur la manière de servir les mets qu'il leur confiait. Puis il quitta le tablier et le bonnet, reprit son habit, et attendit qu'on vint le délivrer. On ne tarda pas à rouvrir la porte que les domestiques, en sortant, avaient fermée à double tour. Comme la première fois, c'était un petit nègre. Il présenta au maître-d'hôtel le cachemire dont ce dernier s'était déjà servi, l'invita, par un geste, à nouer de nouveau le mouchoir sur ses yeux, le prit par la main et l'emmena dans une pièce voisine. On plaça un fauteuil derrière Carême, on le fit asseoir, on ôta son bandeau... L'auteur de l'*Art de la cuisine au dix-neuvième siècle* se trouva devant le dîner qu'il avait composé... Il occupait la place d'honneur, entre l'inconnue et un jeune commandeur.

— Me pardonnerez-vous ma ruse? demanda ce dernier en tendant la main à Carême. Je voulais vous traiter chez moi. Mais comment offrir à manger un dîner digne de lui, si Carême ne l'avait lui-même préparé? La plus célèbre de nos cantatrices, pour laquelle j'ai autant d'affection que de respect, et qui veut bien m'honorer d'une amitié fraternelle, m'est venue en aide.

Carême était vivement ému.

— On ne saurait, murmura-t-il d'une voix troublée, honorer mieux et avec une délicatesse plus exquise le talent d'un artiste. Jamais je n'oublierai la preuve d'estime que vous me donnez.

— Et moi, pourrai-je oublier votre amitié, mon bon Carême; moi, que vous avez accueilli quand j'étais obscur et inconnu. Votre crédit et votre bourse, je ne rougis point de le dire, je suis heureux et fier de le proclamer, me sont venus en aide. Je vous dois la protection de M. le prince de Talleyrand; si la fortune et la renommée me sourient un peu, n'est-ce pas à vous que je le dois? Mais gardons-nous bien de laisser refroidir le précieux dîner qui nous attend. Vous êtes gourmand, avez-vous dit dans un de vos ouvrages : jamais plus belle et plus heureuse occasion ne s'est offerte et ne s'offrira de le prouver.

Carême approuva ces paroles par un sourire, s'assit à la table, déploya sa serviette et s'arma de sa cuillère.

C'était, je vous l'assure, un spectacle plein d'intérêt et de charme que de voir ce maître de la cuisine française déguster ses propres œuvres et se complaisant dans les merveilles qu'il avait créées. Tantôt il approuvait hautement; alors son front, que l'étude avait rendu chauve, s'éclairait de la joie immense d'un poète lorsque tout un parterre se lève pour saluer, de ses acclamations, une scène de la tragédie. Il mangeait à petites bouchées, ménageait ses jouissances et les savourait lentement avec la volupté d'un gourmet qui voit briller un vin de Bordeaux vieux de trente ans.

Une bisque de perdreaux lui parut tellement mériter les suffrages par la délicatesse de son assaisonnement, l'ineffable supériorité de son fumet et la merveilleuse qualité de la venaison, qu'il y retourna et s'en fit servir une seconde fois.

Des ortolans à la provençale furent moins heureux. A peine eut-il piqué sa fourchette dans la barde qui entourait l'oisillon, que des plis soucieux s'amassèrent sur le front de Carême. Un soupir plein d'amertume s'échappa de ses lèvres, et il repoussa doucement son assiette. Hélas! les truffes manquaient de parfum : l'homme de génie avait échoué dans un détail vulgaire, il s'était laissé tromper là où la plus obscure cuisinière n'eût point été prise. A quoi tient le succès, mon Dieu, et combien l'humiliation se trouve près de la gloire!

Carême resta sombre et silencieux jusqu'au moment où l'on apporta un plat recouvert d'une cloche de vermeil, et qui, par une innovation pleine d'audace et d'originalité, il avait voulu qu'on servît seul, entre le troisième service et le dessert. C'était une de ces hardiesses qui sient au génie.

Après avoir laissé aux deux autres convives les émotions d'une courte curiosité et d'une attente de quelques secondes, il leva triomphalement la cloche et laissa voir trois petites tartelettes d'une forme élégante, sa simplicité, et dont l'aspect seul aurait suffi pour réveiller la convoitise de l'estomac le plus rassasié. Je ne saurais vous dire quelle appétissante couleur dorait ces tartelettes : elles excitaient la convoitise, rien que les voir.

Carême servit à chacun de ses convives un de ces friands entremets, se réserva le troisième pour lui.

Il faut l'avouer, jamais l'art du pâtissier n'avait [illegible] de pareil. Vatel, s'il eût été admis à goûter cette exquise croûte [illegible] qui se mêlait délicieusement à la crème, eût le grand Vatel eût pleurage et porté une main désespérée à son épée, comme le jour [illegible] lui manqua.

Le poète et la prima donna, par un mouvement bien naturel [illegible] siasme, tendirent la main à Carême et serrèrent la sienne avec [illegible] tion. Il reçut cet hommage, non pas avec l'abandon d'un artiste [illegible] ligné que l'évidence oblige à reconnaître sa supériorité; au contraire [illegible] sorte d'infériorité se trahissait dans son maintien.

— Hélas! dit-il, je n'ai, dans cette œuvre, que le très-[illegible] très-subalterne mérite de l'exécution. La gloire d'avoir [illegible] semblable merveille ne m'appartient pas, quoique je sois [illegible] tre d'hôtel à Paris qui puisse l'opérer. Le secret d'une [illegible] linaire si supérieure est aujourd'hui possédé par trois personnes [illegible] ment, y compris moi-même. Jamais peut-être, mon ami, [illegible] binaisons de romancier, vous n'avez rien imaginé de plus [illegible] plus étrange que la série de circonstances qui a fait tomber [illegible] en mon pouvoir. Si vous le voulez, je vais vous en dire [illegible] conviennent on ne peut mieux à cette petite fête gastronomique [illegible] ront à démontrer une vérité trop peu répandue, c'est que [illegible] cuisine devrait entrer dans l'éducation des jeunes personnes [illegible] le fait pour la musique et pour le dessin.

Il y a sept ou huit ans, un soir, fatigué par de longues [illegible] un dîner que son excellence monseigneur le prince de Benevent [illegible] donner, je quittai mon laboratoire et j'allai me promener [illegible] les rues de Paris. Rien plus que la marche ne facilite les [illegible] sée .. Il s'agissait de créer un plat nouveau, et je cherchais [illegible] maison hardie qui pût réunir les qualités si différentes des deux [illegible] européennes les plus opposées, la cuisine italienne et la cuisine [illegible]

Absorbé dans mes recherches, j'entendis tout-à-coup [illegible] relais; je relevai la tête, et je sortis de ma méditation pour [illegible] l'existence réelle.

La personne qui daignait m'arrêter était monseigneur [illegible] Parme, archichancelier de l'Empire. Suivant son habitude,

ESPAGNE.

...s avons reçu, par voie extraordinaire, des correspon... de Madrid du 17 avril. Les relations entre l'Infant don ... de Paule et le régent du royaume ont le caractère le ...faisant. Ces deux grands personnages ont été se visiter ...quement. On continue de parler, mais sans certitude, de ...raille prochaine de M. Sarra y Rull. Ce ministre Catalan est ...position la plus délicate vis-à-vis des députés de la Cata... Quant au fameux traité de commerce, sa présentation, ...que celle de la loi des cotons, seront renvoyées à une autre ... La Chambre, qui finira ses travaux vers la mi-juillet, a ...assez de temps pour discuter les projets de loi à l'ordre ...ur.

ANGLETERRE.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Londres, 20 avril.

...ne saurait pas plus succinctement mettre en évidence la ...ence entre la situation actuelle de la Grande-Bretagne et ...de l'an 1833, — quand sir Robert Peel s'opposa avec force ...le rétablissement de l'*income-tax* représenté alors par le ...celier de l'Echiquier (lord Althorp) comme la seule et in...gable ressource qui lui restât à proposer s'il lui fallait ...à la demande générale d'une réduction de la taxe sur les ...ns et fenêtres, — que ne vient de le faire un des journaux ...r, *the Standard*, dans son numéro d'hier, au moyen du ...icle suivant :

	1833.	1842.
	INTÉRIEUR.	
...rplus de revenu	1,500,000	*Déficit.* 10,000,000 Liv. et.
...t.	Commerce florissant.	Commerce déprimé.
	EUROPE.	
...nce, — dépendante, pour ...arité, de l'Angleterre ; et ...nt cette dépendance		France, — jalouse et menaçante ; augmentant ses flottes.
...ssie, — occupée à termi... troubles de la Pologne.		Russie, — cherchant partout à nuire aux intérêts britanniques.
	ASIE.	
...x universelle.		Question orientale encore indécise dans le Levant. Guerre désastreuse dans l'Afghanistan. Guerre apparemment interminable avec la Chine. Et, *étincelle jetée*, propre à mettre en conflagration l'islamisme (1).
	AFRIQUE.	
...bliés ; expédition luttant ...pied à terre précaire à		Armée française de près de cent mille hommes dans les ci-devant présidences et préparatifs pour créer un port à Alger, capable de contenir 25 vaisseaux de ligne, lesquels, si les Français en avaient pu disposer en 1796, auraient chassé Nelson de la Méditerranée, et donné à la France la possession assurée de l'Egypte.
	AMÉRIQUE.	
...et bienveillance.		Jalousie et haine éclatant chaque jour sous la forme de prétendus griefs à la *Caroline*, M'Leod, *la Créole*, etc.
	CANADA.	
...quillité.		Rébellion récente, imparfaitement apaisée.

...parallèle en dit plus qu'il n'exprime littéralement. Sans ...er jusqu'où il est exact de dire que la France se soit trou... de son aveu, dépendante de l'Angleterre en 1833, il ré... bien incontestablement de l'ensemble de ce tableau, cor... par les manifestations de la presse des deux pays, que le ...ère menaçant de l'esprit de jalousie, imputé ici à la France, ...nifeste en vérité avec une intensité au moins égale des deux ... et que, de part et d'autre, si ce ne sont pas encore les ...nemens ouvertement, le sentiment national a fait justice ...prétendue intime alliance dont l'éclat trompeur a bercé

(1) Expression employée dernièrement à la Chambre des Communes.

l'Europe pendant quelques années, et est revenu à la situation plus vraie et à la fois plus naturelle de l'ancienne méfiance réciproque, qui a sa source abondante et constante dans la rivalité d'intérêt et le caractère hétérogène des deux peuples.

J'ai fixé dernièrement votre attention sur les procédures judiciaires en Irlande. M. O'Connell vient de présenter dans l'avant-dernière séance des Communes une pétition de la part de sir C. Wolseley, témoignant que par le mode de la procédure par jury dans le nord de l'Irlande, justice n'est pas rendue à la partie catholique romaine de la population ; mais il s'est trouvé que le pétitionnaire avait négligé de signer sa plainte, et que par conséquent elle ne pouvait être reçue. Ensuite le membre pour le comté de Cork en présenta une autre de la même tendance, signée par de nombreux habitans d'Armagh, y compris le très-révérend docteur Crolly, (évêque catholique d'Armagh). Celle-ci fut placée sur la table, après qu'O'Connell en eut lu le dispositif tout au long, cependant d'un ton trop bas pour être entendu à la galerie parmi les chuchotemens dans toutes les parties de la salle. Hier, le *serjeant* (avocat du premier ordre) Jackson, a demandé et obtenu la permission de présenter à la Chambre un projet de loi, tendant à assimiler la législation de l'Irlande concernant la peine capitale à celle de l'Angleterre. Assurément, il y existe des dispositions pénales dont il serait difficile de faire l'application sans inconvénient, ne fut-ce que cette loi, portée au temps de la guerre avec la France sous le règne de George II, qui prescrit que tout individu au service de la France, qui viendrait résider en Irlande, ainsi que toute personne qui lui donnerait asile, seront punis de mort. Je pourrais vous citer à cette occasion une autre loi, pour l'Angleterre, d'une date plus ancienne, mais dont l'application rigoureuse, quoique d'un effet moins sanglant, serait aussi peu praticable. M. O'Connell s'en est souvenu il y a quelque temps en Parlement. Il a, comme on sait, ses momens où il se plaît à faire le farceur. Un soir, à à propos de quelques observations du colonel Sibthorp, il se leva en témoignant sa surprise d'entendre ce langage de la part de cet honorable et brave membre, « Irlandais lui-même aux yeux de la loi, » O'Connell, voyant, comme il s'y attendait, le colonel, singulièrement étonné de cette apostrophe, s'avança vers lui d'un pas grave, tenant à la main un volume des statuts, qu'il lui présenta ouvert, en lui indiquant du doigt, après en avoir fait la lecture à haute voix, un antique statut d'un des premiers Edouard, portant qu'en Angleterre, tout individu qui laisse paraître du poil de sa barbe au-dessus de la lèvre supérieure, sera réputé Irlandais. Le colonel, trop confus pour rien répliquer, prit le livre en touchant simplement à son chapeau, et se mit à lire devant soi la page indiquée, avec un sérieux qui fit rire tout le monde, surtout lorqu'on le vit porter involontairement la main à sa moustache.

Quant aux grandes mesures, *Corn-Bill*, *Income-Tax* et tarif, on peut dire que l'opposition, mise *hors de combat*, selon l'expression, cette fois pas dénuée de vérité, d'un journal ministériel, se contente pour le moment à se livrer encore à quelques escarmouches insignifiantes d'arrière-garde. L'explosion générale, annoncée avec tant d'assurance pour la reprise des séances du parlement, s'est bornée à quelques pétitions isolées contre quelque partie du tarif, effacées à ne plus laisser de trace, par des Adresses antidotales émanées des habitans le plus réellement notables dans le foyer même où s'est formée la ligue contre la législation sur les céréales. *La ligue*, il est vrai, a voulu donner un dernier signe de vie au moment même où le *Cornhill* est près de passer en loi par l'adhésion des Lords, et l'on a réussi à arranger une pétition à la reine, pour demander l'abolition entière de tout droit d'importation sur les grains, portant les signatures de 255,271 *femmes*, à savoir, de Manchester 59,230, de Liverpool 63,140, de Salford 21,000, Huddersfield 17,085, Leicester 16,000, Rochdale 9,286, Stockport 8,000, Wigan 6,696, Warrington 6,400, Saddleworth 4,706, Accrington 4,032, Skipton 3,338, Hyde et environs 3,271, Kendal 3,004, Over Darwen et environs 2,950, Newchurch et forêt de Rossendale 2,878, Halshaw-Moor 2,556, Clitteroe 2,513, Colne 2,300, Ashton et environs 2,800, Werham 2,478, Stand 2,080, Southport 1,325, Hindley 1,280, Hinckley 1,000, Little Hilton et Wansley 1,280. Le Comte de Radnor, le comte Fitzwilliam, et messieurs Marle Phillips et M. Gibson, membres du Parlement, se sont chargés de présenter l'expression des vœux émis ainsi au nom des 250 mille dames ou demoiselles, à S. M. à son lever de demain.

Une pétition, bien autrement *monstre*, mais également dépourvue de toute chance de succès, sera celle dont M. Duncombe vient d'annoncer la présentation à la Chambre des Communes, pour mardi 2 mai prochain, en faveur de la *charte du peuple*, et signée, à ce qu'il dit, par plus de *trois millions* d'individus des classes industrielles. M. Duncombe a annoncé en même temps son intention de faire le lendemain la motion que cette pétition *nationale* soit prise en considération, et que les pétitionnaires soient entendus à la barre par leurs conseils ou procureurs.

Deux nouveaux membres, messieurs Pryse Pryse pour le bourough de Cardigan, et Lefroy pour le comté de Longford, ont prêté serment et pris séance à la Chambre hier soir, en vertu des décisions des commissions pour ces boroughs, par lesquelles ces messieurs ont été déclarés dûment élus, et les membres siégeant jusqu'ici, messieurs Luke White et Hasford, non dûment élus.

Le *John Bull* ayant annoncé que lord Mahon serait nommé à l'ambassade de Madrid, le *Standard* déclare que cette nouvelle n'a pas le moindre fondement.

— Le baron Brunnow, ministre de Russie, a travaillé le 21 avril, au *Foreign-Office*.

— Le *Wharspite*, ayant à bord lord Ashburton, chargé d'une mission spéciale de la part du cabinet anglais, près du gouvernement des Etats-Unis, se trouvait le 1re avril, à la hauteur de New York. Il devait débarquer le lendemain.

— Le général comte Ludlow, chevalier grand'-croix de l'ordre du Bain, vient de mourir à sa terre près de Bedford, à l'âge de 83 ans.

— Le marquis de Waterford, connu par ses nombreux démêlés avec la police, va épouser la fille de S. Exc. lord Stuart de Rothesay, ambassadeur de la Grande-Bretagne à St.-Pétersbourg. Le *Standard* annonce que le noble lord a donné son consentement à cette union.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 21 avril, M. Sharman Crawford a présenté une motion tendante à prendre en considération ce que l'on appelle les cinq points de la Charte, à savoir : l'extension du suffrage ; la division du pays en districts électoraux égaux ; le vote au scrutin ; parlemens annuels, les membres du parlement étant rétribués, et l'abolition des qualifications. M. O'Connell a appuyé la motion, qui, chaudement combattue par sir Robert Peel, a été rejetée par 226 contre 67.

— Une protestation contre la seconde lecture du bill sur l'importation des céréales, a été signée par les lords Stanhope, Malmesbury et Beaumont. Elle est fondée sur ce que le bill n'accorde pas de protection suffisante à l'agriculture indigène.

— Dans sa séance du 22 avril, la Chambre des Lords a admis la troisième lecture du bill sur l'importation des céréales. La veille elle avait examiné ce bill en comité. Plusieurs amendemens avaient été rejetés.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 22 avril, sur la motion d'admettre la seconde lecture du bill sur l'*income tax*, M. Charles Buller a proposé l'ajournement de cette lecture à six mois. Après quelques débats qui n'ont été ni longs, ni très-animés, la motion de M. Buller a été rejetée par 155 voix contre 76. Majorité pour le ministère 79. La seconde lecture du bill a alors eu lieu, et ordre a été donné de l'examiner en comité le 25 avril.

Nous reproduisons le document suivant, qui fait parfaitement connaître toute la portée de la grande mesure proposée par le premier ministre de S. M. Britannique :

La taxe du revenu commencera le 5 avril 1842 et elle sera en vigueur jusqu'au 5 avril 1845 ; 5 cédules principales contiennent toute la substance de cette taxe.

Cédule A. Toute propriété foncière, tous héritages, tous patrimoines en Grande-Bretagne, paieront 7 doubles sous (70 centimes pour chaque 20 shelings.)

Cédule B. Pour toute propriété foncière à l'égard de leur occupation en Angleterre, la somme de 3 doubles sous 30 centimes sera payée, pour chaque 20 shelings de la valeur annuelle ; en Ecosse, on paiera 2 doubles sous, et un demi double sou (25 centimes.)

Cédule C. Sur tous produits de rentes, dividendes, actions payables à toutes personnes, à toute corporation, Compagnie ou Société sur tout revenu public, il sera payé 7 doubles sous (70 c.) par chaque 20 shelings sans déduction.

Cédule D. Sur les bénéfices annuels, ou gains de tout individu résident en Angleterre, provenant de toute espèce de biens généralement quelconques, il sera payé 7 doubles sous (70 c.) par chaque 20 sh. La même somme sera payée sur chaque 20 sh. des bénéfices annuels de toute personne généralement quelcon-

---

...dans le passage des Panoramas avant de se rendre au Théâtre des ...tés qu'il honorait de sa présence. Derrière son altesse, ...ux trois pas de distance, marchaient, comme d'usage, en habit ..., l'épée au côté et le chapeau sous le bras, le marquis de la Ville... et le marquis d'Aigrefeuille ; le premier était assurément la plus ...ète personnification que l'on pût inventer de la *malefaim*. Un de ...eux eût été de pouvoir triompher de sa maigreur de squelette. Je ...is toujours senti triste de voir un gastronome ressembler à un affa... marquis d'Aigrefeuille, au contraire, offrait, dans toute sa ronde ..., les apparences d'un homme qui fait honneur à une bonne table ...mange par plaisir et non par besoin.

...h bien, me dit son altesse, que faites-vous en ce moment, mon ...rême ? Quel perfectionnement avez-vous depuis peu apporté à l'art ...isine ?

...ien qui puisse être soumis aux lumières d'un gastronome aussi ...que monseigneur, répondis-je. J'espère, avant peu cependant, ...à lui soumettre une innovation qu'elle daignera peut-être ap...

...lai alors de mon projet d'union entre la cuisine italienne et la ...anglaise. Les marquis d'Aigrefeuille et de la Villevieille s'approchèrent pour m'écouter.

...rême, me répondit monseigneur, vous donnez en ce moment ...ans une fausse direction. Il n'y a rien à faire avec les Anglais ...ont une barbare ; je ne tiens pas en meilleure estime les Italiens, qui ne savent que brûler les épices, et ne savent que brûler le palais et lui ...sa sensibilité. Jamais vous n'empêcherez le pudding d'être indigne ...le macaroni d'être saupoudré de poivre. A votre place, je dirigerais ...mes recherches vers l'antiquité et vers l'Orient. Les Grecs et les ...s entendaient en bonne chère ; et les Indiens, les Persans et les ...avec leurs fruits savoureux, entendent les conserves et la pâtisserie ...qu'aucun peuple du monde. Si vous voulez imiter, vous aurez ...Du reste, il vaudrait encore mieux créer. Personne mieux que ...possède le savoir et l'intelligence nécessaires pour arriver à ce but, ...quis d'Aigrefeuille et M. de la Villevieille approuvèrent les pa... par un murmure des plus flatteurs pour moi. Je résolus de ...digne de si glorieux encouragemens, et je repris ma flânerie ...

...temps au hasard, comme je l'avais fait déjà et sans pren... ...naliers que je traversais. Enfin, la fatigue de la marche ...que je laissai les sorbets scientifiques pour ...moyens de trouver à manger. Je commençai par ...eux je me trouvais ; c'était dans un de ces couloirs étroits et ...dans la rue St.-Antoine et formant un rêveux fau-

geux autour de la Place-Royale. Une mauvaise gargotte, avec sa viande de chevaux, ses lapins équivoques, était devant moi. Mon estomac se révolta rien qu'à l'idée de pareils alimens. Je préférai entrer dans une petite boutique de pâtissier que j'aperçus à cinquante pas de là. Je souriais en songeant que Carême allait être réduit à souper d'un morceau de mauvaise galette. A ma grande surprise, il ne se trouvait point sur le comptoir une seule bribe de cette pâtisserie grossière. Je n'y vis qu'une sorte de tartelette d'assez bonne mine et que me présenta une vieille négresse.

J'y portai les lèvres ; jamais surprise n'égala la mienne ! Figurez-vous Ovide enchanté improvisant des vers plus beaux que les siens par un paysan Thrace ! Je mangeai une seconde tartelette, car une combinaison du hasard pouvait avoir donné à la première son parfum céleste et son goût indicible. La seconde surpassait peut-être encore en perfection celle qui d'abord m'avait tant émerveillé.

— Madame, demandai-je à la négresse, qui a façonné ces tartelettes ?

— C'est moi, répliqua-t-elle.

— Donnez-m'en la recette, ajoutai-je ; voici pour la payer.

Je tirai de mon portefeuille un billet de cinq cents francs et je le présentai à l'Africaine. Elle le prit et me répondit :

— Monsieur, je ne puis accepter vos offres. J'ai juré au lit d'une mourante de n'enseigner le secret de ces pâtisseries qu'à sa fille et sous l'expresse condition que l'enfant elle-même ne le révélerait à personne avant sa dix-huitième année.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette réponse, loin de satisfaire ma curiosité, ne fit que la rendre plus vive.

— Quelle était cette mourante ? demandai-je.

— Je n'ai jamais su son nom ! Un soir je fus appelée à Londres pour donner des soins à une pauvre étrangère : arrivée dans la journée avec une petite fille d'un an, elle était tombée subitement malade.

Le médecin, après l'avoir vue, déclara qu'elle ne passerait pas la nuit. Ses prédictions n'étaient que trop vraies : le délire ne tarda pas à se déclarer ; deux idées revenaient toujours dans les paroles sans suite de l'infortunée : l'abandon de sa fille et une recette de pâtisserie, qu'elle formulait avec une netteté singulière : elle disait que les tartelettes dont elle parlait avaient été inventées par un prince persan.

Le matin, le délire cessa ; l'agonisante souleva la tête et me fit signe d'approcher ; elle me répéta d'une voix claire la formule de la recette :

— Souvenez-vous en bien, ajouta-t-elle, c'est tout l'espoir de bonheur qu'il reste à ma fille ; qu'elle seule avec vous la sache jusqu'à ce qu'elle ait atteint sa dix-huitième année, et un talisman qui la protégera.

Malgré ma pauvreté, je n'eus pas le courage d'abandonner l'enfant que une pauvre mère venait de laisser au monde sans appui. Je vendis le peu de hardes et de bijoux de la défunte ; je la fis inhumer décemment ; avec le reste, je louai une petite boutique, et je me mis à fabriquer des tartelettes selon la formule de la mère de Marguerite. Ce nouveau commerce ne tarda pas à obtenir une vogue qui me permit de renoncer à mon métier de garde-malade, et d'élever convenablement ma fille adoptive.

Douze années s'écoulèrent, au bout desquelles je me trouvai assez riche pour pouvoir entreprendre le voyage de Paris. C'était là, monsieur, un de mes désirs les plus ardens. La mère de Marguerite [illegible] et une main mystérieuse me poussait à rentrer [illegible] natal. Je partis donc de Londres, et je vins à Paris dès que la paix m'en donna la possibilité.

Mes tartelettes ont obtenu à Paris le même succès qu'à Londres, mais jusqu'à présent elles n'ont amené, dans la position de Marguerite, aucun des changemens heureux que sa mère me prédisait avec tant de confiance à l'heure de sa mort.

— Ne puis-je voir Mlle Marguerite ?

— Elle dort en ce moment, monsieur ; rentrée de sa pension à sept heures, elle se couche à huit, afin de pouvoir, le lendemain matin, reprendre de bonne heure ses études.

Je réfléchis quelques instans et je songeai une troisième tartelette. Après cette nouvelle épreuve, sûr de ne point agir légèrement, je dis à la négresse :

— Demain, à quatre heures précises, vous viendrez faire six de ces tartelettes à l'hôtel de M. le prince de Bénévent ; voici l'adresse.

Elle me regarda d'un air de [illegible]

— Ne craignez rien, lui dis-je, je vous jure sur l'honneur de ne chercher à deviner votre secret. Si j'en agis de la sorte, c'est pour voir servir les tartelettes chaudes et à l'instant même de [illegible] Vous apporterez avec vous tous les [illegible]

Elle vint le lendemain, comme je le [illegible] la pâtisserie.

Je fis servir les tartelettes sur la table de monseigneur, chez lequel dînait précisément son altesse l'archichancelier. J'attendis avec anxiété le résultat de mon expérience. Monseigneur ne tarda pas à me faire appeler. Je m'attendais à des félicitations ; M. de Talleyrand m'adressa des reproches.

— Carême, me dit-il, que contenaient donc les tartelettes que vous venez de faire servir ? a peine Cambacérès les a-t-il eu goûtées que le sang lui est monté au visage et qu'il a été pris d'une indigestion subite. [illegible] première indigestion que j'aie vue, depuis la mort de la princesse de Parme.

(La suite à un prochain numéro.)

que, sujet ou non de S. M., résidant en Angleterre, quels que soient leur profession, industrie, emplois ou travaux en Angleterre.

Cédule E. Il sera payé 7 doubles sous (70 c.) par chaque 20 mill., sur tout emploi public ou profit et sur toute rente, pension, ou allocation payable par S. M. ou sur le revenu public (à l'exception des rentes énoncées dans la cedule C.) sur toute fraction de 20 sheling sera prélevé un même droit, mais jamais moindre que cinq centimes. Les droits imposés par cet acte seront sous la direction des commissaires du timbre et des taxes.

Le gouverneur et les directeurs de la Banque d'Angleterre seront les commissaires chargés d'établir la quotité des droits sur les rentes, dividendes et salaires payables par la Banque. Même disposition est adoptée vis-à-vis de la Compagnie de la Mer du Sud, des Indes-Orientales et des commissaires de la réduction de la dette nationale. Les commissaires pour les droits sur les places des administrations publiques seront désignés par les principaux officiers desdites administrations. Le lord-chancelier, les juges, principaux fonctionnaires de chaque cour civile, judiciaire, criminelle, ecclésiastique, militaire ou maritime, auront respectivement le pouvoir de désigner des commissaires parmi les membres de chaque cour. Pour les villes et les bourgs, le premier magistrat municipal et les *aldermen*, baillis ou principaux officiers, quels que soit leur nom, seront commissaires préposés à l'exécution de l'acte. Tous ces commissaires seront exempts de figurer dans les charges de paroisse, de garde, et les jurys.

Les personnes résidant temporairement hors du royaume, seront taxées comme si elles y résidaient; les résidens temporaires seront taxés après 6 mois de résidence. Les personnes qui partiront après avoir demandé à être exemptées et qui reviendraient dans l'année seront taxées. Les corporations et les Sociétés supporteront la taxe. Les non-résidant seront taxés au nom de leurs gérans ou agens. Les dépositaires désignés par les tribunaux, paieront la taxe, mais ils retiendront son importance sur l'argent en dépôt. Les profits de toute femme mariée vivant avec son mari, seront censés profits du mari. Une femme vivant éloignée de son mari, sera imposée comme célibataire.

Les assesseurs afficheront aux portes des églises des avis pour demander que des listes de contribuables leur soient remises. Les propriétaires et principaux locataires remettront la liste de toutes les personnes habitant la maison et de toutes autres personnes que la taxe doit atteindre. Tout contribuable sera tenu de remettre un bordereau exact et fidèle, par écrit, annonçant la valeur annuelle de toutes les terres et exploitations en son pouvoir, ainsi que le montant de ses profits ou gains provenant de toutes sources indiquées dans l'acte du revenu. Toute négligence à l'égard de la remise de ces listes sera sévèrement punie; de la perte de toute somme n'excédant pas 20 Liv. st. et du triple de la cote personnelle.

La taxe des maisons donnant moins de 10 Liv. st. sera supportée par les propriétaires. Il en sera de même des maisons des ministres étrangers. Exception est établie en faveur des colléges, universités, hôpitaux, écoles publiques et maisons aumonières. La taxe ne court pas pendant les termes où la maison n'est pas occupée. Des exemptions ont lieu en faveur des Sociétés amicales, des institutions de charité, des fonds ou dividendes appartenant à la reine ou à tout ministre accrédité, d'un état étranger.

Les individus exerçant 2 industries ou 2 professions, pourront balancer les pertes de l'une avec les profits de l'autre. Des inspecteurs pourront rectifier les cotes si l'erreur est prouvée. Les personnes qui croiraient avoir à se plaindre pourront se pourvoir par voie d'appel auprès des commissaires généraux. S'il y avait eu établissement irrégulier de la taxe par suite de déclarations inexactes faites sciemment, la partie pourra être punie d'une amende qui ne dépassera pas le triple de sa cote personnelle.

On peut payer la taxe d'avance, moyennant escompte; et après l'établissement de la cote, le contribuable peut transiger pour 3 ans. La cote est pour un an, payable en 4 versemens en Angleterre, avant le 20 juin, pour le 1er versement et de la même manière jusqu'au 20 mars pour le 4me versement trimestriel; en Ecosse les paiemens seront semestriels. Ils auront lieu le 20 septembre et le 20 mars. Il y aura application des pénalités, du faux serment contre toute personne qui aurait fait de fausses déclarations.

Les commissaires, inspecteurs de tous autres fonctionnaires chargés de l'exécution de l'acte prêteront serment de bien et fidèlement remplir leur mission suivant les renseignemens à eux fournis et sans faveur, affection ni malice et ils ajouteront qu'ils ne communiqueront jamais à qui que ce soit les données de leur travail à l'exception des personnes assermentées pour recevoir ces données. L'acte ne comprendra que les personnes jouissant d'un revenu de 150 liv. st. et plus par an.

Telle est la substance du Bill de la taxe du revenu, imprimée, publiée par ordre de la Chambre des Communes sous cette rubrique: « Bill pour accorder à S. M. des droits sur les bénéfices provenant des propriétés, professions, industries et charges. » Le Bill a été préparé et rédigé par sir Robert Peel, le chancelier de l'échiquier, et sir G. Clerk. Il renferme 189 clauses et comprend 180 pages in-folio.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 22 avril:

Nous apprenons ce soir que M. le maréchal Clausel est mort aujourd'hui à trois heures et demie à Toulouse.

— On annonce également hier la mort de M. le maréchal Moncey, grand'croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, pair de France, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides. Cet illustre doyen de toutes les armées d'Europe, est décédé, le 20 avril, dans sa 88e année.

Le vénérable duc de Conégliano est mort. Le maréchal Clausel a rendu le dernier soupir presque en même-temps. Ainsi disparaissent toutes les hautes illustrations militaires qui ont répandu sur la France un si glorieux éclat. Aujourd'hui, on ne compte plus que deux maréchaux dont la nomination date du régne impérial: M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, de la création de 1804, et M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, nommé par l'Empereur en 1809.

— Le ministère des finances vient de publier le tableau des impôts et revenus indirects pendant le 1er trimestre de l'année courante. Ils s'élèvent à la somme totale de 176 millions 550,000 fr. et dépassent de 13 millions 88,000 les recettes du trimestre correspondant de 1841. Comparativement à celui de 1840, l'excédent est de 12 millions 449,000.

Le *Journal des Débats* apprécie dans les termes suivans les résultats offerts par ce tableau:

« En résumé, l'accroissement de 12 millions et demi réalisés pendant le premier trimestre de 1842, sur les principales branches du revenu public, est d'un bon augure. Il dénote qu'avec l'affermissement de la confiance publique, le bien-être s'étend peu-à-peu parmi les populations. La situation commerciale pendant cette période paraît d'ailleurs avoir été satisfaisante. Si, chez nous il existe encore dans les capitaux une grande timidité pour les affaires industrielles; si l'escompte est quelquefois difficile, on doit reconnaître, qu'il se trouve sur notre place de bons élémens de crédit et de stabilité. Certes, nous sommes loin de nous féliciter des revers financiers qui affectent en ce moment nos voisins d'outre-mer. C'est un sentiment que volontiers nous laisserons à ceux qui, en toute occasion, croient devoir professer la haine de l'étranger; mais, en face de l'accroissement soutenu de nos ressources publiques, nous ne pouvons nous empêcher de faire une comparaison qui est toute à notre avantage, et de remarquer la supériorité de position qu'occupe la France en Europe sous le rapport de richesse et de la prospérité. L'énergie de sa force productive, la fermeté de son crédit, sont d'excellentes bases pour fonder les grands travaux publics qu'elle se dispose à entreprendre, et à l'exécution desquels est si intimement lié l'avenir commercial et politique du pays.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Nous empruntons au *Mémorial Législatif et Administratif* du Luxembourg, la pièce officielle suivante:

Nous Guillaume II, etc., etc., etc.;

Considérant que des doutes se sont élevés sur la partie de l'Art. 45 de la constitution donnée pour le grand-duché de Luxembourg, qui porte: *le conseil de gouvernement administre le pays, en se conformant aux lois et réglemens*;

Nous avons trouvé bon de déclarer comme nous déclarons par ce présent arrêté, qu'en octroyant à notre Grand Duché la constitution d'Etats, notre intention a été, comme elle l'est encore, que l'administration du pays, dans toute son étendue, serait exercée par le conseil de gouvernement;

Qu'en créant un gouverneur-président du conseil, nous n'avons entendu lui conférer d'autres attributions spéciales et distinctes que celles qu'exige, dans certains cas, la nature des choses, et afin qu'à l'avenir il ne puisse plus s'élever le moindre doute à cet égard, nous nous réservons de déterminer prochainement ces cas, après avoir entendu le conseil de gouvernement.

Notre chancelier d'état par *interim*, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Mémorial législatif et administratif, et copie adressée au gouverneur par *interim* du Grand-Duché pour information.

La Haye, le 4 avril 1842.

BELGIQUE.

Le Sénat a adopté par 23 voix contre 1 le projet de loi qui accorde une pension à la veuve du général Buseu.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 AVRIL.

	Int.	Cours du 22 avril.	Cours du 23 — Fluctuations	
PAYS-BAS.				
Dette active	5	—	de 101 5/8	à 101 11/16
d° d°	2½	52 7/16	» 52 1/2	» 52 9/16
d° différée		—	» —	» —
Billets de chance		—	» 26 1/2	» —
Syndicat	4½	93 1/16	» 93 3/16	» —
d°	3½	—	» —	» —
Société de Commerce	4½	156 1/2	156 1/2	156 1/2
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	99 3/16	» 99 1/2	» —
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 1/2	» —
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 1/2	» —
Insc. au G. L.	6	—	» 68 1/4	» —
Certific. au d°	6	—	» —	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831, 33	5	—	» 98 7/8	» —
Emprunt de 1840	4	—	» 89 3/4	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Loo, de 50 Rix	f	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	19 3/4	» 19 1/4	» 19 1/2
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques	5	—	» —	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3		» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		» —	» —
POLOGNE. Act. 1835	f		» —	» —
BRESIL, Cons. Ann.	5	—	» 69 1/8	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PERCU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE DE PARIS DU 22 AVRIL.

	Cours du 21 avril.	Cours du 22 — Fluctuations	
FRANCE.			
Cinq pour cent	119 20	de 119 30	à 119 35
Trois pour cent	81 30	» 81 40	» —
ESPAGNE.			
Emprunt Ardouin	25 1/8	» 25 1/8	» 25 1/4
Anc. différée s. int.	—	» —	» —
Nouv. diff. d.	—	» —	» —
Passive	—	» 4 7/8	» —
NAPLES.			
Certificats Falconet	107 70	» 107 75	» 108 00
PAYS-BAS.			
2 1/2 pour cent	—	» 53 1/4	» —
BELGIQUE.			
Dette active	—	» 103 1/4	» —
Dito	—	» 72 90	» —
Banque belge	—	» 790 00	» —
ETATS-UNIS.			
Obl. de la Banque.	—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842.	—	» —	» —
(Jouiss. du 15 oct. 1840.			
Ville de New-York, j. janvier 1841	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841	—	» —	» —

Du 23 avril.

France. — Inscr. au G. L. 5 %, 119,30. 119,60. 119,60.
Id. id. 3 %, 81,35. 81,45. 81,45.
Espagne. — Emprunt Ardouin, 5 %, 25 1/8. 25 1/4. 25 1/4.
Dette diff. 1830, —
Dette diff. 1835, —
Dette passive, 5 %, 5 1/4. 5. 5.
Naples. — Certificats Falconet, 5 %, 107,85.
Pays-Bas. — Dette active, 2 1/2 %, 53 1/4.
Belgique. — Dette active, 5 %, 103
Dito, 3 % —
Banque belge, 795,00. 800,00. 800,00.

BOURSE D'ANVERS DU 23 AVRIL.

	Int.	
Métalliques	5	110 7/8
Naples		—
Ardouin	5	19 1/8
Dette différée		—
Dito nouv.		—
Passive	5	—
Dette de Hesse		25 1/4

Cours après la Bourse (2 1/2 heures):
Ardouin 19 5/8

BOURSE DE VIENNE DU 16 AVRIL.

Métalliques, 5 %	107 1/16	Lots de 1834	
Dito, 4 %	99 1/16	Actions de la Banque	
Dito 3 %	—		

BOURSE DE LONDRES DU 22 AVRIL.

Cons. 3 %	97 5/8, 3/4 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %	52 5/8, 3/4
Dito dito 5 %	100 3/8, 5/8
Dito Emprunt 1837, 5 %	98 1/2
Espagne	24 1/8
Portug. (nouv.)	—
Russes	—

ANNONCES.

4535. On désire employer UN JEUNE HOMME d'une famille respectable et de mœurs irréprochables, écrivant bien le français et le hollandais et ayant quelques notions de l'architecture et du dessin.

S'adresser par lettre écrite par lui-même franc de port au Bureau de ce journal.

Mr. DURLACHER de Londres,

Chirurgien Chiropodiste de la Famille Royale,

A l'honneur de prévenir le public de cette Résidence et des environs qu'on peut le consulter tous les jours de 10 à 4 heures à son domicile *Korte Pooten*, chez M. *Proctor*, excepté les lundi et mardi qu'il se trouve à Rotterdam à l'hôtel du *Duc de Wellington*, chez M. T. Hearing, pour l'extirpation totale des CORS, DURILLONS, ONGLES croissant dans la chair et toutes les excroissances des pieds, sans danger de blesser et sans causer de la douleur, de sorte que le patient pourra immédiatement chausser des bottes ou souliers neufs. Il a les meilleurs certificats délivrés par de hauts personnages, qu'il a traités et par des membres de la Faculté de Londres, ceux mentionnés ci-dessous et d'autres se trouvent chez lui à l'inspection de chacun. Il ne restera ici que peu de temps; il prie donc le public de s'adresser à lui le plus tôt possible.

CERTIFICATS.

de Monsieur le Baron DE KOCK, Lieutenant-Général à La Haye.

Sir ASTLEY COOPER exprime sa satisfaction à M. DURLACHER, de sa manière d'opérer, et certifie volontiers que sa méthode pour l'extirpation des Cors aux pieds est parfaite, puisqu'elle se fait sans l'opération douloureuse d'un instrument tranchant, et que lui-même a éprouvé une guerison totale par cette méthode. Londres 1839.

Certificats: de l'honorable comte Grey, de l'honorable comte de Lonsdale, de l'honorable sir R. Peel, baronet, membre du Parlement et ministre, de l'honorable duchesse de Northumberland, de sir J. Graham, baronet et membre du Parlement, du comte Stanhope, de l'évêque de Carlisle, de l'evêque de Lincoln, de l'archevêque de York, du général-major Grey, etc., etc.

M. Durlacher, pendant le séjour qu'il a fait à Amsterdam, a reçu de diverses personnes distinguées des certificats très-honorables, et qui témoignent de l'excellence de sa méthode.

NB. M. Durlacher se rendra au domicile des personnes qui voudront bien le faire demander. 4511

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume, au bureau du *Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur [illegible] *Fils-e-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.